

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. STEINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. STEINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pôle de compétitivité Agrimip Sud-Ouest Innovation - Programme d'actions
2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision -
Autorisation**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine a pris la décision, par délibération du 13 juillet 2012, de soutenir, le fonctionnement du pôle de compétitivité Agrimip Sud-Ouest Innovation qui permet d'associer des entreprises, des unités de recherche et des centres de formation. Ce pôle a été classé, à la suite de l'audit national diligenté par l'Etat en 2011/2012, parmi les plus performants.

Agrimip est géré par une association Loi 1901 qui a pour but d'identifier et d'accompagner les projets régionaux de recherche et développement, dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des agro-ressources. Il accompagne les projets d'innovation dans le cadre de la stratégie des agro-chaînes, pour répondre aux attentes du marché mais aussi des consommateurs. Il s'agit de créer par l'innovation, de la valeur ajoutée à chaque maillon.

La Communauté Urbaine de Bordeaux et le Pôle de compétitivité ont pour objectifs communs de dynamiser le développement économique et d'accroître l'attractivité de la métropole et du territoire.

Le schéma métropolitain de développement économique de la CUB et la stratégie des agro-chaînes d'Agrimip Sud-Ouest Innovation traduisent cette volonté dans les secteurs agricole et de l'agro-industrie.

Objectifs :

Le programme d'actions défini pour l'année 2013 et les exercices suivants s'articule autour des axes suivants :

- devenir un pôle de référence en Europe pour la conception et la maîtrise du « caractère » de produits agricoles et agro-industriels compétitifs et exporter ces « modèles » de savoir-faire et moyens d'innovation expérimentés en Midi-Pyrénées et en Aquitaine vers d'autres régions européennes aux profils de productions similaires.

- conforter le développement de jeunes entreprises innovantes et PME à forts contenus technologiques en suscitant leur participation à des projets collaboratifs leur ouvrant de nouveaux accès aux marchés, propices à l'augmentation de valeur ajoutée et à la création d'emplois.
- renforcer l'attractivité du territoire pour susciter l'implantation de nouvelles entreprises apportant des compétences complémentaires dans les domaines technologiques ciblés par le pôle.
- faire de la dimension de développement durable un critère majeur dans la sélection et la labellisation des projets d'innovation.

Activités du Pôle :

Le Pôle de compétitivité regroupait au 31 décembre 2012, 282 adhérents (soit 32% de plus par rapport à 2011).

Ils se répartissent entre les entreprises (186), les laboratoires et centres de recherche (41) et les institutionnels (55).

Agrimip Sud-Ouest Innovation a créé des clubs de l'Innovation, qui sont une source d'échanges et d'émergence des projets. Il a également mis en place sur ses fonds propres, l'opération « tremplins Jeunes Chercheurs » ainsi que la première formation, avec l'ENSAT, d'ingénieur en alternance, spécialité agrochaîne, dont la première promotion est sortie en 2012.

Depuis la création du Pôle et jusqu'à fin 2012, 238 projets ont été labellisés ou agréés. 98 projets ont été financés. Pour permettre la réalisation de ces projets, des subventions ont été accordées à hauteur de 61 ,4 M€. Le budget total des projets s'élevait à **554,9 M€**.

Il est à noter que depuis la création du Pôle, 36 projets agréés et labellisés ont impliqué des partenaires sur le territoire de la CUB.

Budget prévisionnel :

Pour la réalisation de ce programme d'actions 2013, AGRIMIP Sud-Ouest Innovation a présenté un budget prévisionnel de fonctionnement de 1 356 000 € H.T. pour le financement duquel il sollicite une subvention d'un montant de 30 000 €, comme en 2012.

BUDGET PREVISIONNEL 2013

Charges		Produits	
Poste	Montant H.T.	Poste	Montant H.T.
Projets	634 820	Etat (Draaf, Dgcis, Direeccte, Fnadt)	150 236
Communication et animation	247 680	Conseil Régional Midi Pyrénées	100 000
		Communauté urbaine Toulouse Métropole	30 000
		Communauté Urbaine Bordeaux	30 000
International	101 742	Conseil Régional Aquitaine	100 000
Frais Généraux	269 758	Communautés d'agglo. et départements	231 000
Valorisation contributions en nature	100 500	Europe	36 364

		Cotisations	450 000
		Partenaires Premium	100 000
		Contributions des membres bénévoles	100 500
Résultat exercice	1 500	Divers produits et prestations	27 900
TOTAL DES CHARGES	1 356 000	TOTAL DES PRODUITS	1 356 000

Le budget 2013 est en hausse de 150 599 € soit 12,49%. Cette majoration est financée par une participation de l'Europe et par un nombre de cotisants plus élevé. Les contributions versées par les Conseils Régionaux Aquitaine et Midi Pyrénées ainsi que Toulouse Métropole sont identiques à celles de l'année précédente.

Il est précisé que la Communauté Urbaine siège au Conseil d'Administration et participe aux assemblées générales et aux comités des partenaires. La dernière assemblée générale s'est réunie le 21 mars 2013 à Gradignan.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la demande de subvention adressée par le Pôle de compétitivité Agrimip Sud-Ouest Innovation pour l'exercice 2013

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de subvention de fonctionnement de 30 000 € présentée par AGRIMIP Sud-Ouest Innovation est recevable au regard du développement économique attendu dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire

DECIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement de 30 000 € est attribuée à l'association AGRIMIP Sud-Ouest Innovation pour le développement de son programme d'actions pour l'année 2013.

Article 2 : M. le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative aux modalités de versement de la subvention communautaire.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65 – article 6574 – fonction 900 – CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2013**

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2013

M. CLAUDE SOUBIRAN